



MJC Jacques Prévert

1, rue Cosson

54300 Lunéville

0383.740.924

PROJET PÉDAGOGIQUE



Directeur MJC : Paul Chaya

Directeur ACM : Hafid Ben Kacem

SOMMAIRE

1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
1.1/ Ouverture et horaires.....	3
1.2/ Descriptif de la structure.....	3
1.3/ Inscriptions.....	3
1.4/ Équipe Pédagogique.....	3
2/ INTENTIONS ÉDUCATIVES.....	4
2.1/ Résumé du projet éducatif de l'organisateur.....	4
2.1.1/ Le centre de loisirs est un lieu de socialisation, de responsabilisation et de citoyenneté...4	
2.1.2/ Le centre de loisirs est un lieu de découverte.....	5
2.1.3/ Le centre de loisirs est un lieu de pratiques d'expériences culturelles nouvelles.....	5
2.1.4/ Le centre de loisirs est un lieu ouvert aux parents.....	5
2.1.5/ Le centre de loisirs est un lieu et un outil de formation pour les jeunes ou les adultes.....	5
2.2/ Constat - diagnostic.....	5
3/ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES.....	7
3.1/ Vivre avec le protocole sanitaire dans le cadre d'un ACM (Cf annexe).....	7
3.2/ Développer la citoyenneté.....	8
3.3/ Développer la solidarité.....	9
3.4/ Développer l'écocitoyenneté.....	10
4/ MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE.....	11
5/ VIE QUOTIDIENNE ET JOURNÉE TYPE.....	11
5.1/ Journée type.....	11
5.2/ Accueil.....	11
5.3/ Repas.....	12
5.4/ Programme : Thème – Chantiers – Loisirs – Sorties – Séjour.....	12
5.4.1/ Le thème.....	12
5.4.2/ Les Chantiers ou Temps d'Actions Citoyennes (TAC).....	12
5.4.3/ Les activités manuelles.....	12
5.4.4/ Les activités physiques, sportives et d'expression corporelle.....	12
5.4.6/ Les activités autres.....	13
5.4.7/ Les sorties.....	13
6/ FONCTIONNEMENT DU PERSONNEL PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE.....	13
6.1/ Le directeur.....	13
6.2/ Les animateurs.....	14
6.2.1/ L'équipe.....	14
6.2.2/ Les soins.....	14
6.2.3/ En sortie.....	15
6.2.4/ En bus.....	15
6.3/ L'accueil des enfants en situation de handicap.....	15
7/ CHARTE DU BIEN VIVRE EN ÉQUIPE.....	15

1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1/ Ouverture et horaires

L'accueil de loisirs sans hébergement de la MJC pour les 11-18 ans ouvrira ses portes du 06 au 31 Juillet 2020 et du 24 au 28 Août 2020.

L'équipe d'animation sera ravie d'accueillir les jeunes de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Les repas ne sont pas pris en compte mais les jeunes peuvent être encadrés durant la pause méridienne. Le repas sera alors tiré du sac. Les jeunes peuvent participer à la journée complète ou à la demi journée.

1.2/ Descriptif de la structure

La MJC Jacques Prévert est situé dans les locaux de la Maison des Associations, appartenant à la Commune de Lunéville. Elle se situe 1 rue Cosson, près du Collège Guérin.

La structure se compose de :

- Un hall d'accueil
- Une salle de spectacle (Salle Hexagone) avec une scène équipée son et lumières
- Des loges
- Une salle informatique (avec 6 postes opérationnels)
- Un studio d'enregistrement semi-professionnel (encadré par des bénévoles)
- Une salle de musique
- Une salle destinée à l'accueil des adolescents (11-18 ans)
- Une salle de réunion
- Une salle destinée à l'accueil des enfants (6-12 ans)
- Une cuisine
- Des bureaux administratifs
- Un caveau
- Un atelier de bricolage extérieur

Nous avons aussi accès à diverses structures sportives et salles mises à disposition par la Ville de Lunéville.

1.3/ Inscriptions

Tout participant doit rendre un dossier d'inscription complet. Il comprend :

- Une fiche d'adhésion à la MJC
- Une fiche sanitaire de liaison
- Une copie des vaccinations
- L'attestation d'aides aux temps libres de la CAF

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur. Toute inscription, modification, annulation devra être communiquée au plus tôt par téléphone ou par mail. En cas d'absence, et si aucun justificatif (un certificat médical par exemple) n'est présenté, les journées seront facturées.

1.4/ Équipe Pédagogique

- Un directeur titulaire du BPJEPS APT : Hafid Ben Kacem
- Un sous-directeur titulaire DESJEPS : Paul Chaya
- Une animatrice titulaire du BAFA : Kassandre Lapointe
- Un animateur stagiaire CPJEPS : Pascale Paradis
- Une animatrice stagiaire CPJEPS : Yvonne Picase

2/ INTENTIONS ÉDUCATIVES

2.1/ Résumé du projet éducatif de l'organisateur

La MJC considère que chaque individu doit devenir un citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur du développement du milieu et de la collectivité dans laquelle il vit. C'est pourquoi les périodes de travail avec les jeunes sont primordiales et doivent être construites de manières objectives et concrètes.

Le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs se fonde sur les valeurs partagées et défendues par l'organisateur. Les actions menées au titre de la Maison des Jeunes et de la Culture, association loi 1901, trouvent leur philosophie dans ses statuts aux articles :

- La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.
- Elle est ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession.
- La MJC Jacques Prévert respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines.
- Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville, le quartier, le village, la communauté de communes et le pays.
- La démocratie se vivant au quotidien, la MJC a pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des publics. De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne. Les actions en direction et avec les jeunes sont une part de sa mission ».

Les structures type ACM accueillent les enfants de façon ponctuelle ; il n'empêche que ce temps, si court soit-il, reste un moment privilégié pour partager avec ce public les valeurs que nous supposons être les plus positives pour aborder notre monde. Se fixer l'objectif de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes dans leur environnement social suppose donc de leur faire passer un certain nombre de messages éducatifs au travers de l'action. Il s'agit entre autre de les convaincre qu'on ne vit pas dans un collectif quel qu'il soit sans se conformer à des principes essentiels. Le contexte qui les entoure doit leur permettre d'exercer pleinement leur liberté de penser et favoriser leurs expressions artistiques, sportives, politiques ou autres... Cette liberté ne peut se concevoir sans une responsabilisation de l'individu et donc une prise de conscience de certaines limites.

LE CENTRE DE LOISIRS EST UN TEMPS COMPLÉMENTAIRE IMPORTANT DU TEMPS SCOLAIRE, FAMILIAL ET SOCIAL.

2.1.1/ Le centre de loisirs est un lieu de socialisation, de responsabilisation et de citoyenneté

Cela suppose de permettre au jeune d'exister en tant qu'individu social mais aussi de lui permettre de prendre conscience et de respecter l'autre (enfant - adulte) avec ses différences (sociales, physiques, culturelles...). C'est apprendre à reconnaître l'autre comme existant à part entière dans le groupe et dans ses différences. Les centres de loisirs ont vocation de favoriser les espaces d'expression laissant le libre droit à la parole, aux expressions culturelles ou artistiques ainsi que le droit à la discussion critique, à la confrontation des idées et de prise de responsabilités dans un environnement sécurisant et sécurisé. L'enfant doit pouvoir se remettre en question en s'expliquant et en construisant une argumentation et aller jusqu'à construire par lui-même. Plus que de choix aux connotations consommatoires trop évidentes, il est question de participation, de prise d'initiatives. L'aider à grandir c'est également l'accompagner dans l'exploration du cadre sociétal et de ses règles et par le rappel à la loi. Le centre de loisirs doit offrir l'occasion aux enfants et aux jeunes de vivre la citoyenneté et les règles qu'elle impose.

2.1.2/ Le centre de loisirs est un lieu de découverte

Cela suppose de permettre à l'enfant de pratiquer des loisirs actifs et diversifiés dans des milieux et des environnements différents de sa vie quotidienne. La pratique d'activités en dehors des milieux habituellement fréquentés devra donc apparaître comme base d'actions importantes dans les projets du directeur du centre de loisirs.

2.1.3/ Le centre de loisirs est un lieu de pratiques d'expériences culturelles nouvelles

Le centre de loisirs ne doit pas être un lieu de consommation des modes ambiantes. Il est l'occasion de fournir aux jeunes un autre regard sur le monde qui les entoure, d'autres façons de faire et d'autres repères culturels.

2.1.4/ Le centre de loisirs est un lieu ouvert aux parents

La famille et plus particulièrement les parents sont indissociables de l'enfant que nous accueillons dans nos centres. Cela suppose d'offrir aux parents la possibilité de prendre une place avant, pendant et après le centre, de communiquer, de les informer et de les solliciter dans des instances structurées ou non. Il s'agit de faire appréhender aux parents le centre de loisirs comme lieu d'éducation et non comme une garderie. La création d'un conseil de parents est une réponse possible à cette volonté.

2.1.5/ Le centre de loisirs est un lieu et un outil de formation pour les jeunes ou les adultes

Le centre de loisirs est affirmé comme étant un lieu d'apprentissage et de responsabilisation. Il peut être l'occasion d'aider des jeunes ou des adultes (participants, animateurs...) à s'inscrire dans un processus de formation. Il est un lieu de mobilisation et de valorisation.

Ainsi, l'enfant se sent considéré, respecté et valorisé.

« C'est en jouant et seulement en jouant que l'individu, enfant ou adulte, est capable d'être créatif et d'utiliser sa personnalité toute entière. »¹ disait Winnicott.

Le **jeu** est l'outil **fondamental** pour la réalisation de ces objectifs, selon notre conception de l'animation et des valeurs que nous défendons.

2.2/ Constat - diagnostic

Lunéville est une commune française du département de Meurthe-et-Moselle. Située dans la région Lorraine, la commune fait aujourd'hui partie de la région administrative Grand Est. Elle est connue pour son château, surnommé le « Versailles Lorrain ».

La ville est l'une des sous-préfectures du département, le bureau centralisateur de deux cantons, ainsi que le siège du pays du Lunévillois et d'une communauté de communes.

La MJC Jacques Prévert se situe rue Cosson. Ses locaux se trouvent dans la Maison des Associations située idéalement près du Collège Guérin. Elle est un lieu incontournable pour la jeunesse de Lunéville. On y vient pour parler, pratiquer une activité, organiser ou prendre part à une organisation ou tout simplement pour être au chaud. Nous sommes la Maison des Jeunes après tout.

La saison 2018/2019 fait état de 957 adhérents répartis comme suit :

- 2 % ayant entre 3 et 6 ans
- 11 % ayant entre 7 et 11 ans
- 18 % ayant entre 12 et 18 ans
- 3 % ayant entre 19 et 25 ans
- 28 % ayant entre 26 et 59 ans
- 38 % ayant 60 ans et plus
- 50 % d'entre eux sont originaires de Lunéville
- 27 % d'entre eux sont issus de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat
- 23 % Communes extérieures

¹ Jeu et Réalité - Donald W. Winnicott 1971, Gallimard
Projet pédagogique – Vac'ados – été 2020

Le public jeune constitue 34 % (3 à 25 ans) des adhérents et le public cible 25 % (11 à 25 ans). Ce qui représente environ 240 jeunes dont une centaine participe au Vac'Ados. Le reste participe aux diverses activités qui sont proposées à la MJC.

Force est aussi de constater que dès l'âge de 12 ans et donc du passage au collège, les associations tels que la nôtre subissent une baisse de fréquentation des jeunes. Cela peut s'expliquer par le manque d'intérêt liés aux activités « traditionnelles » proposées par les animateurs et aussi une volonté de récupérer une liberté qu'ils n'ont pas lors des périodes scolaires durant lesquels ils ont un cadre précis, avec des horaires précises, ... De ce fait une grande partie de la population jeune se retrouve dans la rue, seule, et donc face à d'éventuels problèmes et autres tentations (problèmes d'addiction, de délinquance, de vandalisme...)

Lunéville est une Zone Urbaine Sensible, dotée d'une Politique de la Ville. La MJC travaille en partenariat avec celle-ci. L'un des public cible pour l'Accueil de Loisirs est celui issue des zones prioritaires (quartier Niederbronn, quartier Georges de la Tour, le "Centre Ancien",...) Le but est de favoriser la citoyenneté par l'échange entre les jeunes de tout horizon et de permettre la mise en place d'actions éducatives, voire d'insertion pour ceux qui seront plus en difficultés. Si nous souhaitons fidéliser un maximum de jeunes, il faut que notre accueil soit accessible à un large public. C'est pourquoi nous agissons dans le cadre des dispositifs VVV (Ville, Vie, Vacances) et CLJ (Chantiers Loisirs Jeunes) qui nous permettent d'instaurer un fonctionnement permettant l'investissement des jeunes dans les projets. Les chantiers ou Temps d'Action Citoyenne sont un puissant outil sur lequel nous nous appuyons afin de fédérer les jeunes et permettre un accueil qui ne soit pas essentiellement axé sur le loisir ou la consommation. De plus nous pouvons compter sur l'Accueil Jeunes qui ouvrent quotidiennement, hors période de vacances scolaire, de 14h à 18h et qui permet de rencontrer les jeunes régulièrement afin de pouvoir échanger sur leurs besoins et leurs envies. D'ailleurs, il ne peut y avoir de sens et de résultat à long terme qu'à travers un travail inscrit dans le quotidien.

LA PROBLÉMATIQUE QUI EN RESSORT EST LA SUIVANTE :

**COMMENT FAIRE POUR QUE LES JEUNES S'ÉPANOUISSENT
DANS LE GROUPE AU SEIN DE L'ACCUEIL ET PLUS GÉNÉRALEMENT DE LA SOCIÉTÉ,
NOTAMMENT SUITE À LA PANDEMIE DE COVID-19 ?**

FINALITÉ :

DÉVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE, LES GESTES BARRIÈRES ET L'ÉCOCITOYENNETÉ

3/ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

3.1/ Vivre avec le protocole sanitaire dans le cadre d'un ACM (Cf annexe)

Objectif Général

- Développer le vivre ensemble dans le respect des gestes barrières

Objectifs Intermédiaires

- Rappeler le protocole sanitaire aux jeunes
- Mettre en place les outils nécessaires au respect du protocole sanitaire

Objectifs Opérationnels

- Préparer les locaux en vue de l'accueil des jeunes
 - ◆ Mettre en place les outils nécessaires afin que les jeunes puissent respecter le protocole sanitaire
 - accès au gel hydroalcoolique, aux produits de désinfection et au masque de protection en cas de nécessité
 - marquage au sol pour la distanciation physique,
 - affichage pour rappeler les règles qui doivent être respectées
- Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation physique et des gestes barrières.
 - ◆ Lors d'échanges de livres, ballons, jeux, crayons etc. le lavage des mains des jeunes et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination
 - ◆ Les activités, y compris celles de plein air, doivent être organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate de la MJC.
 - ◆ Les activités organisées à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil ne peuvent rassembler plus de 12 personnes, encadrants compris.
- Mettre en place un temps qui permettra d'expliquer le protocole sanitaire au groupe
 - ◆ En offrant aux jeunes un lieu d'accueil structuré et structurant, avec des animateurs formés aux gestes barrières, capable de mettre en place un cadre sécuritaire et réglementé
 - ◆ Mise en place de temps de forum/débats autour du protocole sanitaire
 - ◆ Échange sur le confinement et l'importance de la mise en place de ce dit protocole
 - ◆ Faire des groupes de 10 jeunes (par âge et par affinité) encadrés par deux animateurs
 - ◆ En intégrant les jeunes dans le fonctionnement de l'accueil avec une répartition des tâches liées aux protocole sanitaire
- Les groupes sont créés pour une semaine complète avec deux encadrants dédiés

- ◆ Permettre à l'équipe d'encadrer son groupe dans une salle et dans de bonnes conditions
- ◆ Mettre en place un programme pouvant être mis en place par chaque groupes
- ◆ Possibilité d'activités communes dans la grande salle de manière exceptionnelles et avec une rigueur dans l'installation de l'espace (respect de la distanciation physique)
- Le jeune devient capable de retransmettre en groupe ses impressions grâce à la :
 - ◆ Mise en place de temps de bilan avec des outils permettant la prise de parole
 - ◆ Mise en valeur de ces échanges (prise de notes avec bilan, ...)
- Favoriser le jeu afin de rendre l'accueil moins stressant pour les jeunes
 - ◆ Mettre en place des challenges journaliers voir hebdomadaires (challenge avec le nombre de pas, ...) et valoriser les bienfaits sur la santé
- Par le biais des « chantiers », initier à la notion de travail et impliquer les jeunes dans la valorisation de ces Temps d'Action Citoyenne
 - ◆ Structurer les journées afin que les TAC soient un moment d'engagement pour les jeunes
 - ◆ Proposer des TAC visant à développer le civisme des jeunes
 - ◆ Élaborer les TAC de sorte qu'ils respectent le protocole sanitaire

3.2/ Développer la citoyenneté

Objectif Général

- ◆ Développer le jeune citoyen

Objectifs Intermédiaires

- ◆ Favoriser le civisme
- ◆ Favoriser l'engagement

Objectifs Opérationnels

- Mettre en place des temps qui permettent aux jeunes de s'exprimer dans le groupe
 - ◆ Mise en place de temps de forum/débats autour des droits et des devoirs d'un citoyen dans le cadre du protocole sanitaire et au sein d'une collectivité
 - ◆ Permettre la réflexion et le choix des activités, aussi bien sur la partie loisirs que la partie « chantiers » ou TAC, par la mise en place d'un temps d'organisation et de répartition encadré par l'équipe
 - ◆ Mettre en place des outils qui permettent la prise de parole (bâton de parole, ...)
- Le jeune devient une force de propositions
 - ◆ Par le biais d'outils : boîte à idées, mur d'expression, temps de réflexion sur les périodes de Vac'ados, ...

- ◆ Durant des temps d'échanges sur des temps informels sur les budgets prévisionnels, le matériel et son renouvellement, la programmation et son contenu, ...
- ◆ En faisant le bilan des actions par le biais d'un questionnaire
- Le jeune s'inscrit volontairement dans des activités de découverte et/ou d'expériences
 - ◆ Permettre à l'équipe de promouvoir de nouvelles activités en leur donnant les outils nécessaires pour fonctionner (gymnase, matériel pédagogique, ...)
 - ◆ Mettre en place un programme permettant l'engagement des jeunes en présentant les projets divers des prochaines périodes et en mettant en place des actions en lien avec ces projets (réflexion sur le Sport/Santé pour le East Camp, idées pour Halloween, ...)
- Le jeune devient capable de retransmettre en groupe les expériences vécues :
 - ◆ Mise en place de temps de bilan avec des outils permettant la prise de parole
 - ◆ Mise en valeur de ces échanges (prise de notes avec bilan, ...)

3.3/ Développer la solidarité

Objectif Général

- Développer la solidarité

Objectifs Intermédiaires

- Développer la solidarité
- Développer le respect de soi et envers les autres

Objectifs Opérationnels

- L'enfant participera au rappel des articles de la « charte du bon comportement » (cf annexe)
 - ◆ Faire prendre conscience aux jeunes qu'ils sont dans un lieu de vie commune et, par conséquent, un certains nombres de règles de bases s'imposent : respect des personnes qui travaillent dans la structure, respect des locaux, respect du protocole sanitaire en date du 18 juin 2020, ...
 - ◆ Permettre aux jeunes de s'exprimer et de proposer des suggestions de réadaptation par rapport au climat actuel et des règles sanitaires en vigueur
- Les jeunes instaurent des règles de vie du lieu d'accueil pour la période estivale
 - ◆ Mise en place d'un climat de tolérance par le biais de règles visant l'acceptation de l'autre au sein du groupe
 - ◆ Mise en place d'activités visant à renforcer les liens des jeunes au sein du groupe (jeux de connaissance, ...)
 - ◆ Mise en place de temps d'échange afin de créer un lien de confiance
 - ◆ Favoriser l'échange durant les temps de repas tout en respectant la distanciation
- Les jeunes se placent en tant qu'acteurs et garant du climat général de l'accueil
 - ◆ Favoriser l'entraide entre les jeunes en structurant les groupes
 - ◆ Mise en avant des notions de « respect », de « tolérance » et « d'équité »

- ◆ Mettre en place des actions ayant pour but de réunir les jeunes
 - Confection d'un repas à partager en grand groupe sur le principe d'un « dîner presque parfait »
- S'inscrire dans les objectifs de la politique de la ville et favoriser le travail avec des jeunes venant de quartiers prioritaires.

3.4/ Développer l'écocitoyenneté

Objectif Général

- Développer l'écocitoyenneté

Objectifs Intermédiaires

- Sensibiliser les jeunes sur l'écologie et le lien avec le civisme
- Développer le sens des responsabilités des jeunes vis à vis de l'écologie

Objectifs Opérationnels

- Les jeunes instaurent des règles de vie en lien avec l'écoresponsabilité
 - ◆ Intégrer dans la « Charte du Bon Comportement » des règles visant à changer le comportement des jeunes au quotidien (tri des déchets avec amélioration du système, ...)
 - ◆ Mener une réflexion sur les droits et les devoirs d'un citoyen sur l'écologie dans le contexte actuel
 - ◆ Faire prendre conscience aux jeunes des enjeux liés à notre époque en terme d'écologie
- Apprendre aux jeunes à adopter un comportement écocitoyen au quotidien
 - ◆ Apprendre aux jeunes à limiter les déchets, à recycler et à réparer des objets (billard, ...)
 - ◆ En réduisant l'achat de goûter sur-emballés afin d'inciter les jeunes à faire de même

1. Emmener les jeunes photographier la nature

- ◆ Leur faire prendre conscience de la Terre et de sa beauté
- ◆ Sensibiliser les jeunes à la protection de la nature pour ramasser les détritrus
- ◆ Initier les jeunes au pistage d'animaux dans la forêt afin de leur faire prendre conscience de son importance
- ◆ Apporter des notions sur la faune et la flore locales

4/ MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Les différents moyens pour atteindre les objectifs seront évalués par les acteurs, participants et membres de l'équipe d'animation.

Cette évaluation devra prendre place rapidement après le déroulement de l'action et de façon consciencieuse, les résultats servant à la rédaction du bilan.

Les objectifs seront atteints si :

- les jeunes sont actifs et réguliers dans la fréquentation de l'accueil et sont à jour administrativement
- Le protocole sanitaire est mis en place et respecté
- Le programme est adapté au groupe, au protocole sanitaire et à la problématique de l'année
- des outils de communication judicieux sont créés
- une évaluation qualitative est établie par le biais des remarques des jeunes eux-mêmes (Cf Annexe Bilan)
- les parents sont investis dans cet accueil et qu'un équilibre est trouvé afin de permettre une pertinence dans les échanges
- Le fonctionnement est expliqué aux parents afin de démontrer la réflexion qui a été menée dans le but d'accueillir les jeunes
- le partenariat existant entre la MJC et le Collège Guérin permet une fréquentation plus importante
- La notion de crise sanitaire a été comprise et a permis de faciliter l'accueil des jeunes au sein de la structure
- il y a une évaluation qualitative et quantitative de l'action
- le programme de l'accueil est relayé et diffusé par la presse et par tous les moyens de communication possibles (réseaux sociaux, ...)

5/ VIE QUOTIDIENNE ET JOURNÉE TYPE

5.1/ Journée type

09h30 – 10h00	Accueil des jeunes – Temps libre
10h00 – 12h00	Chantiers ou Activités diverse
12h00 – 13h30	Repas de midi
13h30 – 14h00	Accueil des jeunes – Temps libre
14h00 – 16h00	Chantiers ou Activités diverse
16h00 – 16h30	Goûter
16h30 – 17h00	Rangement, bilan de la journée
17h00 – 18h00	Départ des jeunes
	Réunion d'équipe pédagogique

5.2/ Accueil

L'arrivée des jeunes est un moment charnière car il fait le lien entre la maison et l'accueil. Les jeunes devront se soumettre à une séance de désinfection obligatoire. Durant toute la période d'accueil, ils seront séparés en deux groupes distincts. Ils seront encadrés par deux animateurs dans des salles spécifiques. Les jeunes pourront choisir les activités qu'ils souhaitent à condition de respecter le protocole sanitaire. Les animateurs veilleront au bon déroulement de chaque temps de la journée.

Les règles qui régissent les temps libres seront mises en place avec les jeunes et conformément aux règles sanitaires en vigueur depuis le 18 juin 2020.

5.3/ Repas

Les temps de repas sont mis en place afin de faciliter l'organisation des familles. Les repas seront désormais pris dans la salle d'accueil du groupe. Les jeunes qui souhaitent être présents durant ces temps doivent impérativement avoir un repas froid prévu. Les jeunes ont la responsabilité de maintenir l'état de la salle et de maintenir une distanciation physique. Ils doivent nettoyer et désinfecter la salle après l'avoir utilisé.

5.4/ Programme : Thème – Chantiers – Loisirs – Sorties – Séjour

5.4.1/ Le thème

Cette session de Vac'Ados est inédite puisqu'elle fait suite à une période de confinement due à la pandémie de Covid-19. La MJC ainsi que l'équipe pédagogique met tout en œuvre afin de pouvoir accueillir de nouveau les jeunes dans les conditions exigées par l'État en date du 18 juin 2020. La MJC a rouvert ses portes à ses adhérents et les accueille déjà au sein du *Quartier Jeunes*. Le thème reste l'écocitoyenneté ou comment sensibiliser une population jeunes aux problèmes inhérents à l'écologie. Comment bien trier ? Comment faire pousser et respecter des végétaux ? Comment bien manger ? Comment se comporter au sein de la société en tant qu'Être à part entière faisant partie d'un Tout ? Telles sont les pistes qui demeurent les fondements sur lesquels l'équipe pédagogique va structurer ses interventions afin d'impacter au maximum la jeunesse Lunévilloise. L'été devait être une période riche avec des séjours en partenariat avec l'accueil jeunes Aragon de Varangéville, le Centre Culturel Jean Monet de Dombasle-sur-Meurthe et la MJC St Nicolas de Port. Le projet de partir à Port Leucate ne peut aboutir cette année. Il est donc repoussé à l'année prochaine. Nous souhaitons, malgré les conditions, travailler ensemble. Un mini camps de 3 jours et 2 nuits est prévu. De plus, le réseau ados de Lunéville, avec lequel nous devons séjourner en Belgique, permet l'organisation d'un mini camps au domaine des Lacs de Pierre-Percée.

5.4.2/ Les Chantiers ou Temps d'Actions Citoyennes (TAC)

Ils sont axés autour l'écocitoyenneté sur cette période :

- « Bien Manger » ou comment apprendre à faire à manger avec de bons ingrédients et manger sainement
- Sortie pédagogique en forêt afin de découvrir ou redécouvrir de manière ludique la faune et la flore de notre territoire par le biais de la photo
- Organisation d'activités physiques et sportives dans le cadre du protocole sanitaire ou comment pratiquer un sport même dans des conditions restrictives
- Tri et débarras de la MJC afin de se réapproprié l'espace
- Travaux de réfection dans les salles occupés par les jeunes et les communs afin d'investir les jeunes dans le quotidien de la Maison

5.4.3/ Les activités manuelles

Elles seront liées aux projets divers qui seront mis en place. Elles peuvent être liées intrinsèquement aux TAC. Ces activités permettent de faire découvrir et de développer de nombreuses capacités chez les jeunes. Elles permettent aussi de dévoiler certaines sensibilités chez certains qui seront mises à profit du projet. Cette période charnière dans la vie de ces jeunes est celle des découvertes, des passions et des échanges.

5.4.4/ Les activités physiques, sportives et d'expression corporelle

Elles permettent aux jeunes de s'exprimer, de s'affirmer et de se positionner face aux autres dans un contexte purement ludique. Jouer c'est avant tout se faire plaisir mais c'est aussi apprendre des notions comme la coopération et la solidarité. Les passions des jeunes reposent souvent sur ces dites activités. Ils peuvent être la base pour des projets et sont le fer de lance des loisirs et des activités qui peuvent être proposé durant la semaine. Ces activités devront répondre aux exigences du protocole du 18 juin 2020 et, de ce fait, les jeunes devront réapprendre à « jouer » dans le contexte actuelle.

5.4.6/ Les activités autres

Toutes sortes d'activités liées au thème et aux objectifs seront proposées :

- grand jeu
- light painting
- tournois de jeux divers
- jeux sportifs
- sorties à la piscine

5.4.7/ Les sorties

Les sorties proposées donneront la possibilité aux jeunes de faire de nouvelles expériences et découvertes. La plupart du temps, les sorties seront en corrélations avec le thème de la semaine et liés aux envies des jeunes.

Semaine du 06/07 au 10/07	Sortie pédagogique en Forêt Grand jeu « PandémJC » Sortie à la Ferme / centre équestre de la Fourasse
Semaine du 13/07 au 17/07 Mini camps du 15/07 au 17/07	Mini Camp au camping de Lauterbourg Activités aquatique et Total Jump <i>En partenariat avec le Foyer jeunes Aragon de Varangéville</i>
Semaine du 20/07 au 24/07	Sortie Piscine à Lunéville Aqualun' Light Painting Sortie au parc aquatique Aquafly (88)
Semaine du 27/07 au 31/07 Mini camps du 28/07 au 30/07	Mini Camp au Domaine des Lacs de Pierre Percée <i>En partenariat avec le Centre Social Les Épis</i>
Semaine du 24/08 au 28/08	Programme en cours d'élaboration

6/ FONCTIONNEMENT DU PERSONNEL PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

6.1/ Le directeur

Le directeur a de multiples tâches au sein d'un Accueil Collectif de Mineur. Il est le garant de la sécurité physique, morale et affective des jeunes accueillis et de la mise en œuvre du projet pédagogique élaboré avec l'équipe d'encadrement. Il veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière. Il s'assure que les règles de sécurité soient connues de tous et soient respectées. Il veille à transmettre à son équipe le protocole sanitaire et surveille le respect de ce protocole. C'est lui qui prend les décisions, conduit les réunions et gère les relations avec les différents partenaires (familles, intervenant, prestataires...).

Au même titre que l'animateur, il doit être disponible, accessible et à l'écoute de tous. Il encadre et anime la vie quotidienne en accompagnant les animateurs et les jeunes dans leur projet. Il doit être capable de mobiliser son équipe sur un projet, savoir communiquer et gérer une information.

Le directeur doit savoir identifier et utiliser les compétences des membres de son équipe, afin de déléguer et d'assumer son rôle de formateur, qui suppose la mise en place de critères (exemples) :

- L'animateur stagiaire aura connaissance du protocole sanitaire et saura le faire respecter ;
- L'animateur stagiaire aura une connaissance basique des règles en matière de déplacement à pied et en bus, et connaîtra les principales règles de sécurité ;
- L'animateur stagiaire organisera et animera diverses activités en remotivant les jeunes si le besoin s'en fait sentir ;
- L'animateur stagiaire montrera sa capacité à innover et à s'adapter aux activités proposées par lui ou un autre membre de l'équipe d'animation ;
- L'animateur stagiaire s'intégrera au sein de l'équipe et fera preuve d'initiative.

Modalités d'évaluations

Les modalités d'évaluation seront mises en place avant le début de chaque stage pour faciliter l'observation de la réalisation des objectifs. Un animateur diplômé participera à la formation du stagiaire et rendra compte des différents événements. Pendant le même temps le directeur observera certaines des activités menées par le candidat et l'évaluera tout au long du stage par des mises en situation. Plusieurs entretiens auront lieu à différentes étapes du stage pour un besoin particulier et un suivi personnalisé. Les tableaux proposés en annexe ne sont ni exhaustifs, ni statiques, ils sont à adapter à chaque stagiaire selon ses besoins et ses lacunes.

Des questionnaires permettront aussi d'évaluer les connaissances du stagiaire et leur évolution tout au long du stage.

Entretien des locaux

Si les jeunes participent à l'entretien des salles et du matériel utilisés quotidiennement, le ménage des locaux et des communs sera fait par l'équipe d'animation selon le protocole du 18 juin 2020.

6.2/ Les animateurs

Les animateurs sont l'énergie dynamique du centre. Ils sont choisis en fonction de leurs formations, leurs expériences, leurs loisirs et leurs personnalités. Ils doivent être force de proposition et être capable de réagir face à toutes situations. Le directeur étant là pour palier à toutes éventualités. Ce dernier doit apporter toutes les informations et les moyens possibles afin que l'animateur puisse travailler dans les meilleures conditions.

Il est aussi un référent en matière pédagogique et doit être capable de guider les jeunes dans les actions qu'ils entreprennent en leur rappelant les règles établies ensemble.

L'animateur est un repère et une référence immédiate pour les jeunes. Il devra donc faire preuve de cohérence, de tolérance et de ponctualité.

Ils sont à l'écoute des jeunes, des autres animateurs, du directeur et des parents. Ils se placent contre toute discrimination et exclusion.

Ces obligations lors des accueils de loisirs participent à la sécurité et au bien être de l'enfant, ainsi qu'au respect de règles simples.

6.2.1/ L'équipe

Les animateurs participent à l'élaboration du projet pédagogique avec la direction. Celui-ci évoluera en fonction des réunions préparatoires et hebdomadaires et selon les attentes et besoins des jeunes. Ils établissent un programme d'activités en cohérence avec le projet pédagogique. L'animateur veille à maintenir de bon rapport avec ses collègues, à se concerter avant tout changement et à prévenir quand il part en pause. De simples règles de savoir vivre.

6.2.2/ Les soins

Au vu de la réglementation, nous n'administrerons aucun médicament, sauf avis médical (ordonnance obligatoire). La pharmacie, ainsi que les cahiers d'infirmerie se trouvent dans le bureau du directeur. Nous avons à disposition des pharmacies « portables » en cas de sortie et notamment un petit cahier de soins.

Tous les produits nécessaires aux premiers soins seront en quantité suffisante, et les dates de péremption sont vérifiées au préalable. La personne ayant administré un soin à un enfant devra remplir les renseignements figurant sur le cahier d'infirmerie. Lors des sorties les incidents notés dans le petit cahier (dans la trousse à pharmacie) seront retranscrits dans le cahier de pharmacie principal. Contrôler régulièrement les trousse et la pharmacie, pour réapprovisionner par exemple.

La fiche sanitaire est en possession exclusive du directeur pour des raisons de discrétion. Il s'assurera de communiquer aux animateurs les informations nécessaires pour un suivi médical correct (allergie, asthme etc.). Le directeur assure le suivi sanitaire ou en charge un des membres de l'équipe d'animation si cela est nécessaire. Les fiches sanitaires doivent être prises à chaque déplacement, elles seront remises aux personnes compétentes en cas d'accidents (docteur, pompiers, etc.).

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un jeune constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes, une prise de température peut être réalisée par l'animateur en charge du groupe. Les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. Le jeune ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM. (cf Annexe protocole)

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou un jeune participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

6.2.3/ En sortie

Lors de déplacement l'équipe d'animation doit être d'autant plus vigilante. Elle veillera à respecter les règles de déplacement, à toujours bien encadrer le groupe et à garder en permanence un téléphone portable. En sortie, nous sommes représentatifs de l'Accueil, nous devons nous efforcer d'être tous, jeunes et animateurs, respectueux et attentifs aux consignes.

6.2.4/ En bus

Un animateur devant la porte qui compte les jeunes, un autre dans le bus qui veille à l'installation en toute sécurité (ceinture, ...). Bien énoncer les règles avant le départ : bien attacher sa ceinture, ne pas crier, boire ou manger et avoir un comportement civique irréprochable. Un animateur descend en premier afin de compter les jeunes et un autre vérifie que tout est en ordre dans le bus.

Les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports proposés. Le chauffeur doit porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers. Les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule. Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

6.3/ L'accueil des enfants en situation de handicap

La loi d'orientation du 23 avril 2005 reconnaît l'accès aux droits fondamentaux à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de leur citoyenneté.

Le respect de chacun avec ses différences et l'acceptation de l'autre sont des bases essentielles de la conception de l'animation de la responsable. Les enfants en situation de handicap doivent pouvoir s'intégrer et s'épanouir au sein de l'accueil. Tout les participants doivent faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

En amont de l'inscription d'un enfant en situation de handicap, la responsable de l'accueil organisera des réunions avec la famille, les institutions et l'enfant susceptible d'être accueilli, afin d'échanger et de connaître au mieux la pathologie de l'enfant et de permettre à chacun d'évaluer la faisabilité en fonction des locaux. Une première rencontre informelle permettra de commencer à établir une relation de confiance, puis d'autres entretiens plus formels permettront d'obtenir toutes les informations essentielles au montage du projet d'accueil individualisé.

Pendant l'accueil, l'équipe s'engagera dans le projet d'accueil et fait son possible pour permettre à l'enfant porteur de handicap de participer, de s'exprimer et de s'épanouir au sein du groupe. Un temps de sensibilisation en direction des enfants sera proposé par les animateurs. Ce moment pourra être réfléchi avec l'enfant et construit ensemble selon ses capacités et son envie. L'équipe d'encadrement doit aussi permettre l'évolution du projet d'accueil individualisé en fonction de leurs observations sur les différents temps de la journée. Des rencontres avec l'enfant seront mis en place à sa demande afin de faire des points réguliers sur son accueil.

A la fin de l'Accueil, un bilan sera réalisé en équipe afin de proposer de nouvelles actions à mettre en place et d'évaluer le travail effectué ainsi que les avancées et les échecs. Un temps de restitution sera proposé à la famille puis rédigé sous la forme d'un bilan écrit.

7/ CHARTE DU BIEN VIVRE EN ÉQUIPE

- Être ponctuel et prévenir au plus tôt en cas d'absence pour que le directeur prenne les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la structure et afin de garantir la sécurité des jeunes.

- La place de l'animateur est auprès des jeunes plutôt que sur un banc ou entre animateurs.
- Toutes insultes, paroles familières ou gestes déplacés envers quiconque doivent être évitées. L'animateur est un modèle, les notions de respect et de tolérance sont essentielles.
- L'hygiène corporelle et les tenues vestimentaires doivent être adaptées à l'accueil de mineurs et aux différentes sorties proposées.
- Une pause dans la journée est nécessaire et obligatoire. Il est important de s'aérer pour garantir la qualité de son travail et la sécurité. Les pauses « cigarettes » se feront à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil.
- Le téléphone portable est un outil d'animation possible, cependant les communications privées se feront lors des pauses (appel, sms, réseaux sociaux, etc.).
- La communication est essentielle pour assurer nos rôles et fonctions, il sera demandé à chacun d'informer l'équipe et le directeur de tout déplacement et de tout changement de programme. Les enfants doivent avoir, de la part de l'équipe d'animation, le même discours pour assurer cohérence et respect. Les désaccords entre membres de l'équipe doivent être réglés en dehors des temps d'accueil, lors de réunion afin d'exposer les problèmes et chercher des solutions.

**CE PROJET PÉDAGOGIQUE N'EST PAS DÉFINITIF ET PEUT ÉVOLUER
EN FONCTION DES RÉUNIONS D'ÉQUIPE ET DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS.**

Annexe grille de bilan fin de semaine :

1- Très satisfaisant 2- Satisfaisant 3- Moyen 4- Insatisfaisant 5- Très insatisfaisant

L'accueil	1	2	3	4	5	Observations
L'accueil						
Les espaces, les locaux, les lieux d'accueil	<input type="checkbox"/>					
Le rôle des animateurs	<input type="checkbox"/>					
Les horaires	<input type="checkbox"/>					
Gestion du listing de présence	<input type="checkbox"/>					
Lien avec les parents	<input type="checkbox"/>					
Les activités						
La préparation des activités	<input type="checkbox"/>					
Déroulement des activités organisées par l'équipe d'animation	<input type="checkbox"/>					
Déroulement des activités	<input type="checkbox"/>					
les activités ont-elles été innovantes ?	<input type="checkbox"/>					
Les sorties journées						
La préparation de ces journées	<input type="checkbox"/>					
Le voyage, les trajets	<input type="checkbox"/>					
La gestion des imprévus (météo, blessure, etc...)	<input type="checkbox"/>					
La gestion du temps calme (temps d'études, ...)	<input type="checkbox"/>					
Les repas						
Qualité de la nourriture	<input type="checkbox"/>					
Respect des horaires des repas	<input type="checkbox"/>					
Gestion des repas (calme ou non)	<input type="checkbox"/>					
L'autonomie avant/après les repas	<input type="checkbox"/>					
Les réunions						
La forme et les méthodes utilisées durant les réunions	<input type="checkbox"/>					
La longueur	<input type="checkbox"/>					
La fréquence	<input type="checkbox"/>					
La pertinence	<input type="checkbox"/>					
Les moyens						
Matériel	<input type="checkbox"/>					
Financier	<input type="checkbox"/>					
Humains	<input type="checkbox"/>					

Annexe grille de bilan Animateurs :

1- Très satisfaisant 2- Satisfaisant 3- Moyen 4- Insatisfaisant 5- Très insatisfaisant

Animateurs							Observations
La santé et la sécurité							
Sait garantir la sécurité morale et affective des jeunes	<input type="checkbox"/>						
Sait garantir la sécurité physique des jeunes	<input type="checkbox"/>						
Sait rassurer les jeunes	<input type="checkbox"/>						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc...)	<input type="checkbox"/>						
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.	<input type="checkbox"/>						
Sait être à l'écoute des jeunes	<input type="checkbox"/>						
A une connaissance du public	<input type="checkbox"/>						
Au sein de l'équipe							
Sait écouter ses collègues	<input type="checkbox"/>						
Participe activement au préparation et/ou réunion	<input type="checkbox"/>						
A une capacité d'analyse	<input type="checkbox"/>						
Est force de proposition	<input type="checkbox"/>						
Est à l'heure	<input type="checkbox"/>						
Sait se documenter	<input type="checkbox"/>						
Sait gérer son propre rythme	<input type="checkbox"/>						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir	<input type="checkbox"/>						
Fait part de ses problèmes d'ordre pédagogique	<input type="checkbox"/>						
Le fonctionnement							
Comment à été l'organisation de l'accueil ?	<input type="checkbox"/>						
Les moyens matériels ont-ils été suffisant ?	<input type="checkbox"/>						
Il y a t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ?	<input type="checkbox"/>						
Comment à été la préparation des activités ?	<input type="checkbox"/>						
Comment à été la préparation et la gestion des sorties ?	<input type="checkbox"/>						
Comment ont été les intervenants extérieurs ?	<input type="checkbox"/>						
Comment à été la gestion des temps calme ?	<input type="checkbox"/>						
Comment à été la gestion des repas ?	<input type="checkbox"/>						
L'activité							
Sait adapter l'activité à son public	<input type="checkbox"/>						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques	<input type="checkbox"/>						

Sait adapter l'activité à la fatigue des jeunes	<input type="checkbox"/>					
Anticipe et prépare ses activités	<input type="checkbox"/>					
S'implique dans l'activité	<input type="checkbox"/>					
Sait créer un « imaginaire »	<input type="checkbox"/>					
Sait gérer un temps calme	<input type="checkbox"/>					
Sait gérer un temps de repas	<input type="checkbox"/>					
Sait gérer un temps d'activité	<input type="checkbox"/>					
Sait gérer un temps de voyage	<input type="checkbox"/>					
Sait gérer un temps d'accueil	<input type="checkbox"/>					
Les relations / Le partenariat						
Sait prendre en compte les demandes des parents	<input type="checkbox"/>					
Travaille avec les animateurs Brevets d'Etat	<input type="checkbox"/>					
Travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades	<input type="checkbox"/>					
Travaille avec l'équipe de service	<input type="checkbox"/>					
Le projet						
Connaît la notion de projet	<input type="checkbox"/>					
Travaille avec une méthodologie de projet	<input type="checkbox"/>					
Partage les valeurs du projet	<input type="checkbox"/>					

Auprès des enfants

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part à l'adjoint sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec l'adjoint pédagogique.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...)

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernés.